



## Détermination de l'EID – Projet d'amélioration de la plage de la Rouge

Le présent avis de détermination est émis par Parcs Canada en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Le projet proposé, les interactions prévues avec les composantes valorisées, les effets négatifs potentiels résultant de ces interactions et les mesures d'atténuation déterminées pour réduire ou éliminer les effets prévus ont fait l'objet d'une évaluation approfondie. Parcs Canada a déterminé que le projet proposé n'était pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

Situés dans le parc urbain national de la Rouge, la plage et le marais de la Rouge abritent l'une des dernières zones humides côtières des Grands Lacs de Toronto, de nombreuses espèces en péril, une plage où l'on peut se baigner et une collectivité résidentielle suburbaine densément peuplée. C'est pourquoi cette région reçoit un grand nombre de visiteurs et est la plus fréquentée du parc pendant les mois d'été.

La zone de la plage et du marais de la Rouge connaît une dégradation continue et progressive de l'habitat de la faune et de la flore et est gravement menacée par les inondations et l'érosion. La biodiversité locale est menacée par la prolifération d'espèces envahissantes. L'accès incontrôlé à la zone par le biais de nombreux sentiers informels a une incidence négative sur les espèces en péril et les écosystèmes rares de la zone en raison du piétinement de la végétation et de l'omniprésence des décharges. L'infrastructure de la plage est également défaillante, notamment l'aire de stationnement inférieure, qui est sujette aux inondations et présente des risques pour les habitats aquatiques en raison de l'écoulement de sel et d'autres toxines. Ne rien faire accélérera la dégradation de cette zone sensible.

Le projet d'amélioration de la plage de la Rouge permettra de renouveler et d'adapter les infrastructures existantes destinées aux visiteurs afin de réduire l'empreinte humaine dans la zone. L'atténuation des effets du changement climatique est un aspect important du projet. Elle garantira la résilience à long terme de l'infrastructure. Outre la restauration des écosystèmes et l'amélioration de l'intégrité écologique, Parcs Canada cherche à améliorer l'accès aux espaces verts pour les personnes ayant des problèmes de mobilité ou d'accessibilité.

Le projet propose d'officialiser 2,3 kilomètres supplémentaires de sentier avec des sections de promenade et des ponts piétonniers surélevés par rapport au paysage.

Parcs Canada a utilisé l'EID pour évaluer cette proposition en raison de la sensibilité potentielle des ressources naturelles et culturelles dans cette zone du parc, de l'ampleur des travaux proposés et de la reconnaissance du grand intérêt du public, des résidents et des visiteurs du parc à l'égard de cette proposition.

Parcs Canada a étudié plusieurs solutions pour ce projet, notamment le maintien du statu quo, la limitation de l'accès, la mise en place d'un service de traversier et la construction d'une



promenade suivant différentes options de tracé. Comme l'un des principaux objectifs de ce projet est de créer une infrastructure résiliente et durable capable de soutenir une utilisation à long terme par les visiteurs tout en réduisant l'empreinte humaine globale dans la région, l'option privilégiée consiste à diriger les visiteurs vers un seul sentier. Les trois itinéraires proposés ont été évalués en fonction de leurs incidences potentielles sur l'environnement naturel, notamment les zones humides, les résidents locaux et les ressources culturelles. L'emplacement approprié de traversées sous-fluviales et de sections de la promenade, la sécurité publique et la faisabilité technique ont également été pris en compte dans les options de conception et de tracé.

Le tracé final a été choisi en fonction des résultats de la période de mobilisation publique de 15 mois et des préférences générales des intervenants.

Un projet d'EID a été élaboré et mis à la disposition du public aux fins d'examen pendant une période de 30 jours se terminant le mercredi 2 mars 2022. Au cours de la période d'examen public de l'EID, Parcs Canada a reçu près de 200 commentaires de personnes et de groupes communautaires, ainsi que d'organismes sans but lucratif et de gouvernements régionaux.

Des observations ont été formulées en faveur du projet, affirmant que l'EID répondait aux questions relatives aux effets négatifs potentiels et aux avantages environnementaux pour les habitats de la rivière, du marais et de la plage. En revanche, des préoccupations, des questions et des suggestions ont été rapportées sur les sujets suivants : la construction de la promenade dans le marais, la protection de la faune, l'intégrité écologique, le changement climatique, la politique en matière de plaines inondables, l'érosion à long terme du littoral, le stationnement et la congestion du trafic, ainsi que les occasions de mobilisation. En réponse aux quelque 200 commentaires reçus, l'EID a fait l'objet de modifications substantielles afin d'optimiser les mesures d'atténuation et de limiter les incidences. Un résumé des commentaires reçus et des modifications apportées à l'EID en conséquence est publié sur [la page Web](#) du projet d'amélioration de la plage de la Rouge.

En plus de la mobilisation relative à l'EID, Parcs Canada a entrepris un programme de mobilisation communautaire et publique de 15 mois, du 1<sup>er</sup> février 2020 au 1<sup>er</sup> mai 2021, afin d'obtenir des commentaires sur le concept proposé pour le projet d'amélioration de la plage de la Rouge. Un résumé de cette mobilisation se trouve dans le [Rapport sur ce que nous avons entendu](#) de Parcs Canada.

De plus, Parcs Canada a entrepris en parallèle un processus pluriannuel de mobilisation des partenaires autochtones par l'intermédiaire du Cercle consultatif des Premières Nations du parc urbain national de la Rouge. Des préoccupations ont été exprimées en lien avec des enjeux et impacts environnementaux qui affectent présentement le secteur, notamment le piétinement, l'érosion, la pollution, les déchets et les menaces perçues envers le patrimoine naturel et culturel. Ce processus a permis de démontrer un grand soutien envers les objectifs du projet ainsi qu'en matière d'environnement et de restauration.



En général, les gens sont très favorables à la protection et à la restauration de la plage et du marais de la Rouge, ainsi qu'à l'amélioration de leur accessibilité et de l'agrément des visiteurs par Parcs Canada. Ce projet bénéficie d'un large soutien de la part des partenaires, notamment du Cercle consultatif des Premières Nations du parc urbain national de la Rouge.

L'EID a défini le niveau de risque pour les différentes composantes valorisées des activités du projet, depuis la préparation du site et la construction à l'exploitation à long terme et l'utilisation par les visiteurs après la construction. Dans les cas où les interactions entre le projet et les composantes valorisées étaient connues, comprises et facilement atténuées, leurs risques étaient plutôt faibles et pouvaient être gérés par des mesures d'atténuation standard utilisées régulièrement pour les projets dans le parc. Aucune composante valorisée n'a été classée dans la catégorie des risques élevés, mais des risques moyens ont été cernés pour la tortue mouchetée et le petit blongios. Une analyse des effets résiduels a été réalisée pour ces deux espèces en péril.

Dans un effort de limitation des effets négatifs potentiels sur l'environnement, des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour les composantes valorisées suivantes : la faune, les espèces en péril, la végétation, l'eau et les écosystèmes aquatiques, les oiseaux, le sol, les oiseaux migrateurs, l'expérience et la sécurité des visiteurs, ainsi que les ressources culturelles.

L'analyse des effets résiduels a permis de déterminer des mesures d'atténuation précises et ciblées à mettre en œuvre pendant et après la construction afin de réduire les incidences potentielles sur la tortue mouchetée et le petit blongios. Il s'agit notamment d'éviter certaines activités pendant les périodes sensibles, de mettre en œuvre des mesures adéquates de contrôle de l'érosion et des sédiments, d'assurer une surveillance continue par des agents de surveillance de l'environnement et de mettre en œuvre un programme de surveillance écologique à long terme. À la suite des commentaires du public, d'autres mesures d'atténuation ciblées ont été intégrées dans la conception du projet, notamment l'amélioration des méthodes de construction, des routes d'accès et des aires de repos, afin de réduire les incidences sur la faune et les habitats aquatiques. La mise en œuvre de ces mesures d'atténuation devrait permettre de limiter et de gérer les effets résiduels sur ces composantes valorisées.

En fin de compte, le projet d'amélioration de la plage de la Rouge aura un effet positif global sur l'écosystème tout en permettant aux visiteurs de profiter de la nature et d'apprendre à apprécier les écosystèmes des zones humides. Pour chaque mètre carré de nouvelle infrastructure construite, Parcs Canada restaurera quatre mètres carrés de zones humides et d'habitats forestiers très détériorés.

Compte tenu du risque faible à modéré d'effets résiduels négatifs sur les composantes valorisées et des mesures d'atténuation proposées dans l'EID pour gérer ces effets, Parcs Canada a déterminé que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.



Pour demander une copie de la version finale de l’EID et du document d’appui résumant l’examen par Parcs Canada des commentaires du public et tous les changements apportés à l’EID en conséquence, veuillez envoyer un courriel à [projetsrouge-rougeprojects@pc.gc.ca](mailto:projetsrouge-rougeprojects@pc.gc.ca).

## ÉVALUATION D’IMPACT RECOMMANDATION ET APPROBATION

**Projet :** projet d’amélioration de la plage de la Rouge

**Document de référence :** AECOM (2022). **Projet d’amélioration de la plage de la Rouge – Évaluation d’impact détaillée**

**Décision :**

Compte tenu de la mise en œuvre de mesures d’atténuation indiquées dans l’évaluation, le projet :

- n’est pas susceptible d’avoir des effets environnementaux négatifs importants.
- est susceptible d’avoir des effets environnementaux négatifs importants.

<b>Recommandé par :</b> Viviane Paquin, gestionnaire de la conservation des ressources par intérim	Date : le 13 juin 2023
<b>Recommandé par :</b> Cheryl Redman, gestionnaire de projet	Date : le 13 juin 2023
<b>Signature d’approbation :</b> Jennifer Duquette, directrice de l’unité de gestion par intérim Parc urbain national de la Rouge	Date : le 23 juin 2023
Signature :  	